



**SMOOTH
ROCK
FALLS**

Town of Smooth Rock Falls |
Ville de Smooth Rock Falls
142 First Avenue | 142 Première av.
PO Box 249 | C.P. 249
Smooth Rock Falls, ON
Canada P0L 2B0

t: (705) 338.2717
f: (705) 338.2584
townhall@townsrf.ca
smoothrockfalls.ca

3 avril 2020

SUJET : INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le service d'incendie volontaire de Smooth Rock Falls informe les résidents qu'il est interdit de faire des feux jusqu'à nouvel ordre.

Le gouvernement de l'Ontario prend des mesures pour protéger les personnes et les collectivités des risques d'incendies d'origine humaine évitables et pour veiller à ce que le système d'intervention en cas d'urgence demeure fort pendant la flambée de la COVID-19.

À compter du 3 avril 2020, toute la région d'incendie de l'Ontario définie par la loi est désignée zone de restriction des feux. Les résidents des zones de restriction des feux ne peuvent pas allumer des feux à l'extérieur. Ceci inclut le brûlage d'herbe et de débris et les feux de camp, même en utilisant une grille ou un foyer.

Cette restriction demeurera en vigueur jusqu'à ce que la capacité d'intervention en cas d'urgence de la province ne soit plus affectée par la COVID-19. Les Ontariens peuvent s'informer concernant les règles relatives aux zones de restriction des feux à l'adresse :

<https://www.ontario.ca/fr/page/restrictions-concernant-les-feux-en-plein-air>.

Si vous avez des questions, veuillez téléphoner au 705-338-2717.

Nous vous remercions de votre coopération en cette période.

Sincèrement,

Michel Pelletier, Chef du service d'incendie

Cc : Yvan Marchand, chef adjoint du service d'incendie

Cc : Michel Arseneault, maire

Cc : Luc Denault, administrateur en chef et directeur du développement économique